

Office Municipal du Sport

Adhésions 2017



*SPORT
ET CONCERTATION* //

Contact :

22 rue Rosenberg - 69200 VENISSIEUX
Tél : 04.72.50.00.12 - Fax : 04.72.50.40.00
contact@oms-venissieux.org

www.oms-venissieux.org

Chers (es) adhérents (es) et présidents (es) des associations sportives



Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2017, à vous et à vos proches.

Que cette année soit synonyme de bonheur, santé et solidarité !

Je vous souhaite également une année pleine de succès sportifs dans vos différentes associations.

A l'OMS, nos actions sont basées sur l'idée d'un sport pour tous, citoyen et humaniste.

Nous avons choisi d'inscrire dans nos statuts :

« L'OMS s'interdit toutes discussions d'ordre politique et religieux »

La laïcité garantit, par la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, le respect de toutes les croyances et de toutes les opinions. La tolérance passe par le respect de la laïcité, principe essentiel de la République, car elle se fonde sur ce que les hommes et les femmes ont en commun, ce qui les rassemble, plutôt que ce qui les différencie voire les divise.

C'est dans cet esprit que nous devons nous développer et pour cela, nous avons besoin de vous ! Rejoignez-nous au Conseil d'Administration afin de participer à l'évolution du sport vénissien et à la défense de toutes ces valeurs.

L'OMS existe par vous et pour vous. Nous vous attendons !

Amitiés sportives,

Francis RAMBEAU
Président de l'OMS

Charte des Adhérents de l'OMS de Vénissieux

Nous, acteurs du mouvement sportif, souhaitons que l'adhésion à l'OMS soit comprise non seulement comme un accès à des services, mais aussi comme un engagement collectif. Cet engagement est le fondement de la mise en application et du respect des valeurs de cette charte.

ADHESION

1. Le paiement de l'adhésion permet au club de bénéficier des différents services de l'OMS : conseil juridique et financier, conseil en communication, Centre Médico Sportif, mise à disposition d'un défibrillateur, aide financière à la formation, mise à disposition des salles de réunion, service photocopie, service affranchissement, boîte aux lettres (dans la limite des disponibilités).
2. Ce paiement s'effectue au cours du premier trimestre de l'année civile, avant l'Assemblée Générale. Les clubs Adhérents, à jour de cotisation, ont un droit de vote à cette Assemblée Générale. S'ils ne peuvent pas être présents, il est fortement recommandé de se faire représenter.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

3. A l'Assemblée Générale, et sur toutes les réunions où le club peut être invité, les discussions s'effectuent de manière respectueuse et polie, les Adhérents sauront s'écouter les uns les autres sans se couper la parole.
4. Un Adhérent peut participer à une ou plusieurs Commissions de travail de l'OMS (Équipement, Aide à la Formation, Critères de répartition des Subventions, Politique Sportive et Educative, Animation, Ethique, Innovation). En se positionnant en tant que force de proposition et d'innovation, il contribuera au développement du Projet Sportif Vénissian.
5. L'Office Municipal du Sport, en collaboration avec la Municipalité, organise de nombreuses manifestations sportives (Sport Expo, Foulée Vénissiane, Remise des Récompenses aux sportifs et bénévoles, Rencontre Ville / OMS / Mouvement sportif...), il est nécessaire que les clubs participent activement à ces temps forts.
6. Le Président de l'OMS et les Présidents de Commissions envoient, par l'intermédiaire des collaboratrices de l'OMS, des courriers / mails afin de solliciter ou sonder les clubs. Il est de votre devoir d'Adhérent d'y répondre.
7. L'accès aux différents services de l'OMS (Conseil juridique et financier, conseil en communication...) se fait sur RDV afin d'en optimiser l'efficacité.

Le Bureau de l'OMS de Vénissieux



PRÉSIDENT
Francis RAMBEAU



Bernard
MALFONDET

VICES-PRÉSIDENTS



Gilles
GAILLARD



SECRETARIE
Marie-France
ROUSSET



SECRETARIE
ADJOINTE
Michèle GIROLLET



TRÉSORIER
René ALEXANDRE



TRÉSORIER
ADJOINT
Jean-Pierre VICENTE

ASSESEURS



Jean
BROCARD



Maurice
CHAVANEL



Jean-Louis
PERRIN



DIRECTEUR DES SPORTS, Ville de Vénissieux
(Membre de droit)

Benoît DEPIERRE

Pour une meilleure coordination entre l'OMS et la Ville, un représentant de la DDS est membre du Bureau.

Les présidents de Commission peuvent être invités pour un meilleur suivi des dossiers. L'Adjoint(e) au Sport de la Ville de Vénissieux peut également participer aux réunions de Bureau.

Adhésions 2017



Nom de l'association /club

Site internet

Le / la correspondant(e) du club

(tous les courriers de l'OMS lui seront adressés directement)

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Fonction : Tel :

Email :

Je souhaite que ces informations ne soient pas divulguées au public/organismes

Je souhaite recevoir les informations de l'OMS par mail par courrier

TARIFS (cochez votre réponse)

Nombre d'adhérents

Moins de 30 adhérents : **25 €**

de 31 à 50 adh. **35 €**

de 51 à 100 adh. **50 €**

de 101 à 200 adh. **65 €**

de 201 à 300 adh. **80 €**

Plus de 300 adh. **100 €**

Plus de 400 adh. **120 €**

Nom/prénom du Président(e) :

.....
.....

Adresse :

.....

CP :

Ville :

Tel :

Email :

Réservé à l'OMS

Payé Reçu Saisie